

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal  
du mercredi 04 juin 2025**

**Délibération n° 16  
DEL 2025/043**

**OBJET :**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association HAMIS**

Date de convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Présents : 27**

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

**Absents avec pouvoir : 6**

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)  
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)  
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)  
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)  
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)  
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

**Secrétaire de séance :** Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

---

**Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**Pour :** 24

**Contre :** 0

**Abstention :** 8

**Ne prend pas part au vote :** 1

L'association HAMIS (Handicapés, Accidentés, Malades, Invalides, Solidaires) a été fondée le 22 avril 2023. Elle est située au 16 place Bosquet, dans la Maison des Associations à Graulhet.

En raison de sa récente création, l'association n'a pas encore pu obtenir de subvention de fonctionnement.

Dans le but d'organiser le bon fonctionnement de l'association, notamment dans le cadre des déplacements de ses adhérents en situation de handicap, l'association HAMIS a sollicité la ville de Graulhet pour une subvention exceptionnelle de 356,56 euros afin de soutenir ses activités par l'achat d'un fauteuil roulant.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 356,57 euros à l'association « HAMIS ».
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



A large, dark handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be "Marie-Paule Senat-Solofrizzo".

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025